

Original: anglais

DÉCLARATION DE L'ÉGYPTE DEMANDANT UNE AUGMENTATION DU QUOTA DE THON ROUGE

Tout d'abord, je souhaiterais vous remercier pour vos efforts permanents en vue d'atteindre et de mettre en œuvre les principes de l'ICCAT et ses fonctions internationales. Par ailleurs, nous sommes très reconnaissants des efforts que vous avez déployés afin d'apporter une assistance à l'Égypte, au cours de toutes ces années, pour que nous soyons en mesure d'appliquer et de mettre en œuvre les réglementations de conservation nécessaires en transposant les Recommandations de l'ICCAT dans la législation nationale égyptienne.

Au cours de ces 14 années de contribution à l'ICCAT, depuis l'adhésion de l'Égypte en 2007, nous nous attachons à honorer toutes nos obligations et à respecter les Recommandations de l'ICCAT. Nous nous améliorons, chaque année, dans le respect de nos obligations et la gestion en renforçant et en développant des normes de gestion et la réglementation de protection qui encadrent les opérations de pêche, selon les ressources économiques dont nous disposons, « qui sont malheureusement limitées », afin de tenir nos engagements.

Ces dernières années, l'augmentation du quota de thon rouge de l'Égypte ne correspondait pas au quota indiqué pour les autres pays avoisinants et n'était pas en concordance avec notre ambition de développer nos investissements dans ce domaine. L'Égypte vise toujours à tirer le rendement économique maximal de la pêche thonière, en aspirant par exemple à exploiter la première ferme de thon rouge en Égypte et en envisageant, en outre, d'accroître le nombre de navires autorisés à pêcher les thonidés au cours de prochaines années. De plus, la stratégie de l'Égypte à l'horizon 2030 a pour objectif d'augmenter sa production halieutique et d'encourager les investissements dans ce domaine, notamment grâce aux plans gouvernementaux d'expansion des projets de pêche. Nous avons reçu, en outre, de nombreuses demandes de différentes entreprises afin d'enregistrer un grand nombre de leurs navires pour cibler le thon rouge. Toutes ces entreprises sont impatientes de participer à la pêche et l'élevage de thonidés, qui, à son tour, aura non seulement des retombées positives sur notre production économique et notre revenu national mais favorisera également l'emploi de sorte à réduire le chômage et la pauvreté.

À cet égard, l'Égypte demande officiellement une augmentation de son quota de thon rouge en phase avec ses investissements prévus ces prochaines années, et nous soutenons la demande de l'entreprise nationale des pêches et de l'aquaculture d'augmenter le quota jusqu'à 2.500 tonnes.

Monsieur le Président, l'Égypte vous en serait reconnaissant car nous savons que vous comprendrez pleinement notre demande.

Nous espérons que toutes les CPC et l'ICCAT satisferont à notre demande d'augmentation de notre quota de thon rouge.

Nous restons à votre disposition pour toute question et nous sommes totalement disposés à vous fournir tout complément d'informations.